



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE — OF

Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
SubscriptionsPayables d'avance
Payable in advanceOrgane officiel de la Corporation
de la Ville de MontréalOfficial organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Troisième année No 21
Third year -

25 Juin June 1906

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de VilleLes autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de VilleForward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City HallAll other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

EVALUATION D'UN NOUVEL EDIFICE DU GRAND-TRONC

Requête de la Compagnie et Rapport de la Commission des Finances

(PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL)

A.—Requête de la Compagnie du Grand-Tronc

A M. LOUIS PAYETTE, PRÉSIDENT, ET AUX MEMBRES DE LA
COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

LA REQUETE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE
FER DU GRAND-TRONC DU CANADA

Expose respectueusement:

QUE votre requérante, la Compagnie sus-mentionnée, a, depuis nombre d'années, maintenu ses bureaux généraux et de vastes usines et ateliers pour la fabrication des locomotives et wagons dans la Ville de Montréal;

QUE, par suite de l'augmentation du trafic qui exige un personnel plus nombreux, il est nécessaire d'agrandir nos bureaux généraux pour l'accommodation d'un nouveau personnel;

QUE votre requérante, la Compagnie, se propose d'ériger un édifice devant servir à la "Canadian Express Co." sur les lots officiels 16 et 17 du quartier Ouest, ayant front sur les rues McGill et Saint-Paul et sur le square Youville, exactement vis-à-vis l'édifice où se trouvent les bureaux généraux de ladite Compagnie, sur la rue McGill, au coût de pas moins de \$70,000 ou de \$75,000;

QUE votre requérante, la Compagnie, préfèrerait construire un nouvel édifice plutôt que de faire des changements à l'édifice actuel (sur lequel notre évaluation a été fixée par convention avec la Ville), et requiert du Conseil municipal qu'il s'entende avec votre requérante, la Compagnie, à l'effet de déterminer, pour toutes fins d'évaluation, la valeur actuelle des lots 16 et 17, la valeur du terrain actuellement portée au rôle d'évaluation étant de \$26,850; attendu que les constructions sont maintenant évaluées à \$10,850. Telle évaluation devant être maintenue fixe pour un terme de 20 ans sur ladite propriété et sur l'édifice qui doit y être érigé;

VOTRE requérante, la Compagnie, déclare respectueusement qu'elle ne sollicite aucune exemption, mais désire un arrangement en vue des bénéfices que provoquera l'amélioration de la propriété en question, laquelle amélioration aura sans aucun doute pour effet d'augmenter la valeur de la propriété circonvoisine (dont la valeur a déjà été accrue considérablement par la construction de l'édifice où se trouvent nos bureaux généraux), et qui deviendra elle-même une source de bénéfices matériels pour la Ville.

ASSESSMENT OF NEW BUILDING OF THE G. T. R. CO.

Petition of the G. T. R. Co. and report of the Finance Committee.

(PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL.)

A.—Petition of the G. T. R. Co.

TO LOUIS PAYETTE, ESQ., CHAIRMAN, AND MEMBERS OF
FINANCE COMMITTEE OF THE CITY OF MONTREAL.

THE PETITION OF THE GRAND TRUNK RAILWAY
COMPANY OF CANADA

Respectfully sheweth:

THAT your petitioners, the above named Company, have, for years past, maintained their general offices, extensive locomotive and car shops and plant in the City of Montreal;

THAT, owing to the increase in the traffic requiring increased staff, it is necessary to provide more space at our general offices for the accommodation of the additional staff;

THAT your petitioners, the Company, have in contemplation the erection of an office building, for the use of the Canadian Express Co., etc., on official lots 16 and 17 in West ward, fronting on McGill street, St. Paul street, and Youville square, immediately opposite this Company's general office building on McGill street, at an expenditure of not less than \$70,000 or \$75,000;

THAT your petitioners, the Company, would prefer to construct a new building rather than alter the present building (on which our valuation is at present fixed under agreement with the City), and make request that the City Council agree with your petitioners, the Company, to fix the present value for all assessment purposes, upon said lots 16 and 17, the land value now on the Assessment Roll being \$26,850, whereas the buildings are now valued at \$10,850. Such fixed assessment to be for a term of twenty years on said property and on the building to be erected thereon;

YOUR petitioners, the Company, respectfully declare that they ask for no exemption, but desire such arrangement for the benefits that will follow from the improvement of the property in question, which will undoubtedly improve the value of the surrounding property (the value of which has already been considerably enhanced by the construction of our general office building), all of which will be of material benefit to the City.